

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS DU 16 MAI 2019

CHANGEMENT DE MEMBRES

Pour la délégation FO :

- Commission SANTÉ : Sandrine TELLIER est remplacée par Stéphanie PAWELCZYK, au titre de suppléante.
- Commission PATRIMOINE : Philippe VASTEL est remplacé par Patricia CHATENET, au titre de suppléante.
- GT HANDICAP : Alain BIGAUT est remplacé par Philippe VASTEL, au titre de titulaire.

MOUVEMENTS RH - PLAQUE RHONE ALPES

Le Président nous informe que Benjamin CHAVRIER, récemment missionné sur le poste de DIT Rhône-Alpes, vient de démissionner, notamment des IEG.

D'autre part, il nous informe que M. Jean-Louis GROBEL est missionné Cadre référent pour la plaque Rhône Alpes. A ce titre, il en assure le pilotage et intègre le Collectif de Direction de la CCAS.

Il sera appuyé dans ses prérogatives, jusqu'en octobre 2019, par Isabelle TORDJMAN et Didier CAUDROIT, qui ont été respectivement Directrice et Directeur de Territoire.

Avec l'ensemble du Collectif de Direction de la plaque, ils œuvreront à la stabilisation de son fonctionnement et à la mise en œuvre des opérations sur les territoires, pour le compte de l'ensemble des instances politiques.

Par ailleurs, l'arrivée du Responsable RH sera effective le 1^{er} juin 2019. Celle-ci sera pérenne.

DÉLIBÉRATIONS ISSUES DES COMMISSIONS NATIONALES

■ VALIDATION PARTICIPATION FÊTE DE L'HUMANITÉ 2019

Le Conseil d'Administration de ce jour valide la participation de la CCAS, à la Fête de l'Humanité, qui aura lieu les 13,14, et 15 septembre 2019.

Vote à la majorité (FO contre)

■ PARTENARIAT APIAF

La CCAS valide le projet de partenariat avec l'APIAF, la CMCAS de Toulouse et CAMPÉOLE par lequel :

- La CCAS accueillera des familles victimes de violences conjugales sur les Camping de St Antonin Noble Val (Tarn et Garonne) et de Leyme (Lot) délégués à Campéole, en 2016.
- La CMCAS de Toulouse prendra en charge l'accès aux services et activités payantes à hauteur de 80 % pour les adultes et 100 % pour les enfants.
- La CMCAS de Toulouse s'engage à apporter une aide en termes de transport, depuis Toulouse vers le centre de vacances, si les bénéficiaires de l'APIAF n'ont pas les moyens matériels et / ou financier de s'y rendre par leurs propres moyens.
- Campéole s'engage à financer les repas festifs organisés pendant chaque semaine d'accueil, pour l'ensemble des membres de la famille accueillie, soit 10 repas maximum par semaine et 20 repas pour l'ensemble de la saison estivale.
- L'APIAF porte des projets avec les activités sociales, tout au long de l'année, auprès des bénéficiaires de la CMCAS de Toulouse : communication dans les supports des activités sociales, rencontres autour des violences faites aux femmes. . . .

Vote à la majorité (FO pour)

■ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LVS ET LA CCAS

La CCAS propose d'établir une convention de partenariat entre la CCAS et LVS « les Vacances Solidaires », association nationale, reconnue d'intérêt général, qui lutte contre le renoncement au départ en vacances.

Cette convention permettra la mise à disposition de LVS des séjours adultes en pension complète d'une durée d'une semaine sur ses centres de vacances dans la limite des places disponibles au coût le plus bas en vigueur.

Le présent dispositif peut concerner des familles dont un des membres a la qualité d'ouvrant droit ou d'ayant droit du personnel des Industries Électriques et Gazières.

Vote à la majorité (FO pour)

■ SÉJOURS ADULTES ET FAMILLES : REFORTE DU VOCABULAIRE ET DESCRIPTIF

Dans le prolongement du bureau exceptionnel du 8 Novembre 2018 et dans le cadre de la feuille de route adressée par le Président de la CCAS le 8 Décembre 2018, le Conseil d'Administration de la CCAS valide le principe de la refonte du vocabulaire et descriptif utilisés dans le cadre des séjours Adultes et Familles.

Cette refonte poursuit l'objectif de simplifier l'offre vacances par un alignement sur des repères communs, notamment dans le cadre des travaux menés par les partenaires de Parcours Vacances. Cette refonte doit concourir à :

- un portage et une promotion plus efficace ;
- une meilleure compréhension de l'offre par les ouvrants droit.

La refonte du vocabulaire portera à la fois sur :

- La typologie des établissements et habitats proposés aux ouvrants droit.
- La désignation des séjours proposés aux ouvrants droit.

La déclinaison de ce principe devra être présentée à la Commission Vacances, pour une validation définitive au Conseil d'Administration du 27 Juin 2019. La mise en œuvre effective, la décision interviendra sur la Campagne Été 2020.

Vote à la majorité (FO pour)

■ SÉJOURS ADULTES ET FAMILLES : DÉCORRÉLATION DES OFFRES D'HÉBERGEMENT ET DES PRESTATIONS DE RESTAURATION DE LOISIRS

Dans le prolongement du bureau exceptionnel du 8 Novembre 2018 et dans le cadre de la feuille de route adressée par le Président de la CCAS le 8 Décembre 2018, le Conseil d'Administration de la CCAS valide le principe de l'évolution du système de tour de rôle et de réservation des séjours Adultes et Familles par :

- La décorrélation de la prestation de restauration du choix de l'hébergement ;
- Le choix, par l'ouvrant droit, exclusivement d'un hébergement.

Les choix de prestations de restauration proposées sur site (restauration à la carte) seront optionnelles (au libre-choix de l'ouvrant droit), et se feront dans un deuxième temps, soit au travers du système d'information, soit directement sur site. Il en sera de même pour les paniers de services.

Dans l'attente d'une évolution de la politique de tarification, cette dernière s'effectuera au coefficient social de l'ouvrant droit (pour le choix de l'hébergement).

Cette évolution n'a pas pour objectif d'étendre à tous les sites exploités par la CCAS (permanents et saisonniers) les prestations de restauration, quel qu'en soit la nature. Concernant le cadre économique, l'offre de restauration à la carte prend appui sur la délibération N° 2017.144 relative à la restauration de loisir (viser à minima l'équilibre économique).

Sont exclus de cette évolution, les séjours et prestations pour lesquels la prestation de restauration est ou serait partie intégrante de l'offre (aînés, séminaire...).

La déclinaison de ce principe devra être présentée à la Commission Vacances, pour une validation définitive au Conseil d'Administration du 27 Juin 2019. La mise en œuvre effective, la décision interviendra sur la Campagne Été 2020.

Vote à la majorité (FO pour)

■ SÉJOURS ADULTES ET FAMILLES : MISE EN PLACE DE PANIERS DE SERVICES

Dans le prolongement du bureau exceptionnel du 8 Novembre 2018 et dans le cadre de la feuille de route adressée par le Président de la CCAS, le Conseil d'Administration de la CCAS valide le principe de la mise en place de paniers de services.

Ces paniers de services devront être contributifs d'un renforcement de la qualité des séjours, tout en tenant compte du cadre économique de la CCAS.

Les activités culturelles, sportives proposées lors des séjours, spécificité et élément de différenciation des Activités Sociales, ne rentrent pas dans le périmètre des paniers de services. Ces derniers ont plus particulièrement trait à des services et prestations d'hôtellerie, à des facilités pour le compte des ouvrants droit présents sur les sites.

Selon la nature du séjour et le public ciblé, ces paniers de services seront :

- Intégrés dans l'offre de séjour adultes et familles et donc inclus dans la tarification du séjour (indépendamment de son évolution) ;
- Dissociés de l'offre de séjour adultes et familles, laissés au libre-choix de l'ouvrant droit, avec une tarification unique et non socialisée, complémentaire à la tarification socialisée.

La déclinaison de ce principe devra être présentée à la Commission Vacances en termes de nature, de contenu, de modèle économique et de proposition tarifaire associée à chaque panier de service, pour une validation définitive par le Conseil d'Administration de la CCAS en Décembre 2019. Il sera procédé à une première expérimentation sur l'Été 2020 après appel à projet auprès des Coordinations territoriales, avant généralisation pour l'année 2021.

Vote à la majorité (FO pour)

■ SÉJOURS ADULTES ET FAMILLES : ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION

Dans le prolongement du bureau exceptionnel du 8 Novembre 2018 et dans le cadre de la feuille de route adressée par le Président de la CCAS le 8 Décembre 2018, le Conseil d'Administration de la CCAS valide le principe d'une simplification de la tarification des séjours adultes et familles par la mise en place d'une tarification :

- À l'hébergement, indépendamment du mode d'accès au séjour (Tour de Rôle ou Réservation directe) ;
- Socialisée.

Afin d'instruire le dossier d'aide à la décision, le Conseil d'Administration demande à la Direction Générale de procéder à :

- L'étude d'impact économique de la mise en place d'une tarification unique à l'hébergement ;
- L'incidence sur les conditions générales de vente, en termes d'accessibilité.

Les études d'impact seront présentées à la Commission Vacances pour une validation définitive par le Conseil d'Administration de la CCAS, au cours du deuxième semestre 2019.

La mise en œuvre effective de cette nouvelle tarification interviendra pour les campagnes 2021.

Vote à la majorité (FO pour)

■ PROJETS D'AIDES AU DÉVELOPPEMENT

La Commission Activités Internationales, réunie le 7 Mai 2019, propose le financement des 23 projets d'Aide au Développement joints en annexe, pour l'année 2019.

Le Conseil d'Administration donne un accord favorable aux 23 projets, soit un montant total de : 191 090 €.

Vote à la majorité (FO pour)

■ MÉDIATHÈQUE

Évolution de l'accès au contenu payant de la médiathèque, de la formule actuelle (paiement à l'acte) vers une formule d'abonnement.

Cette évolution porte exclusivement sur l'offre existante de 2^e et 3^e niveau accessibles aujourd'hui au travers d'un accès payant par jetons.

Cette évolution ne remet pas en cause le libre accès gratuit à l'ensemble des contenus spécifiques et propres aux Activités Sociales et à sa politique culturelle (dotation livres, captation de spectacles vivants, « sélections Activités Sociales »...) tel qu'énoncé dans la délibération 2017.121.

Par ailleurs, le CA demande que le Comité de suivi de la médiathèque, sous l'égide la Commission Activités Culturelles, étudie la faisabilité de la mise en place d'une offre « d'accueil » via la médiathèque, des nouveaux embauchés et des nouveaux retraités.

Vote à la majorité (FO pour)

■ FESTIVAL D'ÉNERGIES 2020 : NOTE CADRE PROPOSÉE PAR LE BINÔME ÉLU/PROFESSIONNEL

Il est proposé la mise en place d'un Groupe de Pilotage pluraliste national (GP), traitant des orientations et décisions politiques quant à la mise en œuvre du festival.

En parallèle nous proposons un Groupe de Suivi (GS) assurant le lien entre les territoires et le GP. Il impulse et porte les décisions prises en GP. Les membres de ce groupe assurent le lien avec l'ensemble des acteurs de leur territoire.

Enfin, en lien avec le GP, nous proposons un Groupe Technique (GT), sous la direction d'un chef de projet, déjà nommé par la Direction générale. Il animera, en lien avec le GP, ce Groupe Technique.

Vote à la majorité (FO pour)

■ RENOUELEMENT CONTRAT SCOLAIRE 2019/2020

Renouvellement du contrat Scolaire pour la période 2019-2020, sans augmentation tarifaire par rapport à la période 2018-2019 :

- Reconstitution des garanties de base au tarif annuel de 13,41 €.
- Reconstitution tarifaire de l'option « vol avec agression » au tarif annuel de 10 €.
- Reconstitution des pourcentages liés à la dégressivité du tarif (assurance scolaire et option) suivant la composition familiale.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS PATRIMOINE

■ TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN SORTIE DES GITES AUBERVILLE

Ces travaux d'un montant de 51 478 €, sont à réaliser sur deux exercices :

- 21 078 € ont été utilisés en 2018
- 30 400 € sont prévus en 2019

La présente délibération porte sur l'exercice 2019.

Vote à l'unanimité

■ TRAVAUX DE TOITURE DE SOULAC ACM

Travaux de réfection du toit-terrasse du bâtiment de l'hébergement du personnel de l'ACM de Soulac pour 30 000 € dont 25 000 € d'investissement.

Le tout représentant un montant de 30 000 € dont 25 000 € d'investissement .

Vote à l'unanimité

■ ACHAT DE TOILES POUR LE CAMPING DE BORGIO

L'achat de 20 toiles pour un montant global de 333 610 €. Le tout représentant un montant de 333 610 €.

Vote à la majorité (FO pour)

■ ACHAT DE TOILES POUR LE CAMPING DE TRÉGUNC

L'achat de 30 toiles pour un montant global de 471 379 €.

Vote à la majorité (FO pour)

■ TRAVAUX DE DÉSAMIANPAGE À LA HAYE BÉROU

Travaux de désamiantage du gymnase de l'établissement médical de La Haye Bérou pour 20 000 €. Le tout représentant un montant de 20 000 €.

Vote à la majorité (FO pour)

■ CESSION DU SITE DE THÉOULE

Il est procédé à l'annulation de la délibération 2019.145 et à l'acceptation de la proposition d'achat émanant de Monsieur Hervé ARNIAUD en date du 30/04/2019.

Les conditions de cette offre pour l'acquisition du bien sont les suivantes :

- Elle concerne le bien dans sa totalité et libre de toute occupation.
- Le montant de l'offre est de 12.000.000,00 €.
- Elle est sans condition suspensive, notamment de financement, hormis celles de droit ordinaire.
- Elle est ferme et définitive.

Vote à la majorité (FO pour)

■ CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER BÂTI ET NON BÂTI A CANET EN ROUSSILLON (PYRÉNÉES ORIENTALES)

Cession d'un ensemble immobilier bâti et non bâti à usage de camping sis lieu-dit « la Bombarde », à 66140 Canet en Roussillon, et référencé au cadastre de ladite Commune section BN 1, pour une contenance totale de 60 505 m² au profit de :

L'Établissement Public Foncier Local de Perpignan Pyrénées Méditerranée dit EPFL PPM sis Centre Del Mon, 35, boulevard Saint-Assisclé à Perpignan (66000), pour un montant hors taxes et hors droits de 1.815.150 € (un million huit cent quinze mille cent cinquante Euros).

Vote à la majorité (FO pour)

■ CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE

La CCAS est propriétaire de titres de participation dans 36 Sociétés Civiles. Le pourcentage de détention varie entre 8,7 % et 99,99 % du capital social de ces Sociétés civiles. Les difficultés rencontrées aujourd'hui sont les suivantes :

Difficultés liées à la structure :

- Engagement de la responsabilité civile, fiscale et pénale des gérants.
- Multiplicité des structures (une SCI, un village de vacances).
- Multiplicité des assemblées générales et des conseils d'administration.
- Chaque SCI est gérée individuellement, avec plusieurs intermédiaires (expert-comptable, professionnels CCAS, gérant, etc.).
- Aucun levier de mutualisation n'est possible : travaux, négociation des taux de prêts bancaires ...

Difficultés liées à l'activité :

- Déficits chroniques de la quasi-totalité des SCI, du fait, de la dotation aux amortissements importante.
- Le loyer annuel, acquitté par l'exploitant, ne couvre pas les charges annuelles de la SCI et les remboursements d'emprunts.
- Insuffisance de trésorerie pour beaucoup de SCI, entraînant des avances en compte-courant, versées par la CCAS.
- Structures vieillissantes nécessitant d'importants travaux de rénovation, mais pas de possibilité de provisionner les dépenses y afférent.
- Difficultés à obtenir des emprunts bancaires pour financer les investissements de rénovation.

Pour pallier à ces difficultés, il est proposé la création d'une société foncière dont les objectifs seraient les suivants :

- Disparition des risques inhérents à la gestion de nos SCI par des bénévoles.
- Recherche de financement (départementaux, régionaux, nationaux, européens).
- Redéfinition des relations contractuelles entre le bailleur (Foncière) et l'exploitant, sur la base d'éléments de marché objectifs répondant aux besoins des électriciens et gaziers et de leurs familles.

- Mutualisation de la gestion des différentes structures.
- Renégociations plus efficaces auprès des organismes bancaires.
- Les structures excédentaires seront solidaires des structures déficitaires, tout en s'assurant d'un équilibre économique global de la structure de la foncière.
- Élaboration d'un programme d'investissement pluriannuel.
- Développement et pérennisation des structures transférées.

Le cadre juridique proposé est une Société par Actions Simplifiée (SAS). Cette forme juridique offre une grande souplesse concernant ses instances délibératives et sa direction organisées de la manière suivante :

- Une Assemblée Générale représentative de la collectivité des associés détenteurs de parts sociales.
- Un Conseil d'Administration pluraliste, dans lequel chaque délégation du Conseil d'administration sera représentée.
- Une structure professionnelle.

Concernant le modèle économique de la Foncière, les ressources de cette dernière seront essentiellement composées des loyers versés par les exploitants des villages de vacances ou les locataires des locaux tertiaires. Les subventions et emprunts sollicités financeront les investissements. Les ressources exceptionnelles, issues du produit des ventes, seront réinvesties dans la rénovation des villages.

L'équilibre économique global (résultat excédentaire de certains sites, diminués des résultats déficitaires d'autres sites) devra être atteint à court terme (2 à 3 ans). Pour la constitution de la Foncière, les opérations se réaliseront par apport-fusion de l'universalité du patrimoine détenu par chaque SCI à cette SAS créée à cet effet. En contrepartie, chaque associé se verra attribuer des titres de participation dans celle-ci.

L'utilité sociale et la situation financière et économique de chacune des SCI seront examinées à l'occasion de la proposition de transfert dans la foncière.

Vote à la majorité (FO pour)

**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS
LE JEUDI 27 JUIN 2019**